

La société [LOUIS DREYFUS LINES](#) (siège au Havre), spécialisée dans le transport maritime, a vu sa requête rejetée par le tribunal administratif de Rouen, concernant sa mise en cause du [GRAND PORT MARITIME DU HAVRE](#) / T : 02.32.74.74.00 dans l'incident qui avait endommagé la coque du bateau Norman Arrow en 2010. L'armateur réclamait 8 millions d'euros au Port, mais la responsabilité du GPMH n'a pas été engagée.